

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
14 décembre 2017 à 20h30 en Mairie

Le 14 décembre 2017 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Jérémy ARAQUE par Etienne DHUICQ

Absentes excusées : Brigitte LAGRUE, Karine BOCQUET, Hélène D'ARAQUY

Absents non excusés: Régis NOIZET, Morgane DOR, Jacky PINGRET

Olivier CHANOINAT, Trésorier, absent excusé

Romain GIRARDIN a été nommé secrétaire.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30

Lecture du registre des délibérations du 13 novembre 2017 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Communications

15/12/2017 - Marché de Noël école Jeanne d'Arc

16/12/2017 - Communication coworking sur le marché

16/12/2017 - AG du cochonnet Montmirailais - 11h au Centre la Rochefoucauld

16/12/2017 - Concert de Noël des XIII de Fromentières à 20h30 à l'église

18/12/2017 - 17h Marché de Noël de l'école maternelle

19/12/2017 - 18h30 Salle Roger Perrin - Noël de la crèche

20/12/2017 - 18h30 Salle Roger Perrin - Noël de la ville

07/01/2017 - Repas des anciens

Modification de la collecte des ordures ménagères et du flux de tri à partir du 1er janvier 2018 (passage pour le flux de tri tous les vendredi pour Montmirail intra muros)

Demande de soutien pour le maintien de la culture de la betterave - pas de suite donnée à la demande

Extension maison médicale - avenant au projet de santé - une présentation aura lieu lors du prochain conseil municipal

Retrait de 2 délibérations

- Cession du chemin rural n°25 "Chemin du bois Bruneau"

- Montcoupot - travaux de sécurisation routière

- Subvention au musée du poids à retirer de la délibération des subventions 2017

DELIBERATIONS

2017-9690 Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°204

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°204 appartenant à Monsieur TASCI. Dans le cadre des travaux de démolition au 14-16 rue du Docteur Philippe Amelin, il est proposé de racheter une partie de la parcelle d'environ 20 m² pour la somme de 1000 €. L'objectif est de démolir une partie des bâtiments en ruine afin de permettre d'élargir l'accès aux remparts.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°204 pour 1000 €.

Adopté à l'unanimité

2017-9691 Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°203

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°203 appartenant à Madame FERRAN. Dans le cadre des travaux de démolition au 14-16 rue du Docteur Philippe Amelin, il est proposé de racheter une partie de la parcelle d'environ 17 m² pour la somme de 5000 €. L'objectif est de démolir la grange située à l'arrière du terrain afin de permettre d'élargir l'accès aux remparts.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°203 pour 5000 €.

Adopté à la majorité avec 3 abstentions (Micheline JACQUARD, Romain GIRARDIN, Yvonne THIMOND)

2017-9692 Démolition du 14-16 rue du Docteur Philippe Amelin et modification d'un bâtiment avec création de trottoir rue de la Croix Gaudé - Avenant n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avenant au marché de démolition du 14-16 rue du Docteur Philippe Amelin. Suite à la démolition, il est nécessaire d'ajuster le marché pour prendre en compte les prestations supplémentaires de l'entreprise et notamment la reprise des pignons des bâtiments voisins. Le montant de l'avenant est de 16 858,17 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE de valider l'avenant proposé par l'entreprise MOREL pour 16 858,17 € HT.

Adopté à l'unanimité

2017-9693 Echanges de terrains à Mondant avec Monsieur et Madame Pinon

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'échange de terrains avec Monsieur et Madame PINON.

Il s'agit d'échanger les parties du domaines public suivantes:

- la sente rurale des Chenevières, cadastrée section ZN n°191 pour 43 m²
- une partie de la rue du Gué, le long de la maison de Monsieur et Madame PINON cadastrée section AM n°12 et AM n°13 d'une contenance de 66 m²,

En contrepartie, Monsieur et Madame PINON cèdent à la commune une partie des parcelles ZN n°197, 198, 199 et 200 (contenance totale de 109 m²) ce qui permettrait d'élargir l'intersection entre la rue le Merisier et la voie communale n°1.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

EMET un avis favorable au projet

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure et notamment l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité

2017-9694 Effacement des réseaux rue de la Molotte et rue des Glycines - Travaux d'effacement des réseaux de télécommunication

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le devis de l'entreprise DRTP pour l'effacement des réseaux de télécommunication.

Pour rappel, dans le cadre des travaux réalisés par le SIEM, la commune prend à sa charge 25 % des travaux d'effacement des réseaux électriques et la totalité des travaux d'effacement des réseaux de télécommunication.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DRTP pour la réalisation des travaux de télécommunication pour un montant de 66 624,90 € HT.

Adopté à l'unanimité

2017-9695 Réfection de la Tour de Montléan - demande d'aide financière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de remise en valeur de la Tour de Montléan.

Des travaux de réfection importants de la Tour sont à réaliser. Une mise en valeur par des projecteurs ou différents jeux de lumière est également prévue. Egalement compris dans le projet, la remise en état intérieure avec la sécurisation de deux niveaux existants, la remise en état de l'accès au bâtiment (il nécessite actuellement une échelle pour y pénétrer) ainsi que des travaux sur l'escalier intérieur, l'isolation, les portes et fenêtres.

Le jardin sera notamment aménagé avec des bancs et tables de pique-nique et cheminements de l'entrée du terrain jusqu'à la tour.

Ce projet permet une valorisation de ce patrimoine bâti en le réhabilitant pour en faire un espace accessible ponctuellement au public.

L'aménagement des jardins permettra de créer un espace de convivialité et de rencontre.

L'ouverture de la tour au public prendra la forme d'expositions, (peintures, photos etc...) et une mise en valeur spécifique à l'occasion de divers événements (journées du patrimoine notamment).

Le coût total du projet est de 96 669,06 € HT.

Le plan de financement sera le suivant:

	Montant
LEADER (FEADER)	40 000,00 € HT
Autofinancement de la commune	56 669,06 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

APPROUVE la réalisation du projet et sollicite une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020.

Adopté à l'unanimité

2017-9696 MAPA 10/2017/TR Réfection de la Tour de Montléan

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de remise en valeur de la Tour de Montléan. Une consultation divisée en 3 lots a été lancée pour la réalisation des travaux.

Lot 1 Gros œuvre	
Entreprise	Prix
Cari Thouraud	49 500 € HT
Aisne Batiment	51 193 € HT
PASSY Constructions	55 000 € HT
Morel	49 473,06 € HT

Lot 2 Menuiserie	
Entreprise	Prix
Lefebure et fils	31 221 € HT

Lot 3 Electricité	
Entreprise	Prix
FME	15 975 € HT
SAS Anquet	18 227 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
 DECIDE de retenir l'entreprise MOREL pour le lot 1 pour un montant de 49473,06€ HT
 DECIDE de retenir l'entreprise LEFEBURE pour le lot 2 pour un montant de 31221€ HT
 DECIDE de retenir l'entreprise FME pour le lot 3 pour un montant de 15 975 € HT

Adopté à l'unanimité

Une offre a également été transmise par l'entreprise "Maçonnerie couverture Jean-Paul COLMONT" pour le lot n°1. En raison des risques juridiques liés à la prise illégale d'intérêts, il a été décidé de ne pas accepter cette offre.

2017-9697 Délibération retirée lors de son examen par le Conseil municipal - Création de périmètres délimités des abords des monuments historiques

La proposition de périmètre délimité des abords proposée par l'architecte des bâtiments de France a été soumise au Conseil. Il est prévu de rencontrer de nouveau les services de l'union départementale de l'architecture et du patrimoine afin d'ajuster le périmètre proposé pour les abords du château au niveau de la rue du Faubourg de Condé.

2017-9697 Subventions aux associations 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la proposition des subventions aux associations pour l'année 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2017
<i>Imputations budgétaires en dépenses de fonctionnement : Chapitre 65 - Article 6574</i>	
<i>Amis des Eglises</i>	190 €
<i>Anciens Combattants</i>	900 €
<i>Association de Mondement</i>	70 €

<i>Familles Rurales</i>	1 180 €
<i>Lutte contre le Cancer</i>	330 €
<i>FNATH</i>	210 €
<i>Groupe Force T</i>	210 €
<i>Secours Catholique</i>	160 €
<i>Croix Rouge</i>	110 €
<i>Conciliateur</i>	90 €
<i>Association la D.I.N.A.</i>	160 €
<i>Association Vive la Vie</i>	160 €
<i>Association "le Regard au bout des doigts"</i>	60 €
<i>Association 1814</i>	50 €
<i>Syndicat Charolais de la Marne</i>	370 €
<i>Minnaloushe (campagne stérilisation des chats)</i>	500 €
<i>Sous-Total</i>	4750 €
<i>Comité des Œuvres Sociales – 50% de la cotisation. 11 employés communaux</i>	1 450 €
TOTAL	6 200 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré
ADOPTE l'état des subventions accordées aux associations pour un montant total de 6 200 €.

Adopté à l'unanimité

2017-9698 Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de décision modificative budgétaire suivant:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre 042 Article 6811 +5429 €

RECETTES

Chapitre 64 Article 6419 +5429 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre 16 Article 16878 +11656 €

Chapitre 020 -11656 €

Chapitre 041 Article 21571 +294 €

Chapitre 13 Article 1311 +4309 €

Chapitre 21 Article 2188 +5429 €

RECETTES :

Chapitre 041 Article 233 +294 €

Chapitre 13 Article 13 1321 +4309 €

Chapitre 040 Article 2805 +1064,44 €

Chapitre 040 Article 281318 -1159,63

Chapitre 040 Article 281568 -16,03 €

Chapitre 040 Article 281571 +526,46 €

Chapitre 040 Article 28183 +318,99 €

Chapitre 040 Article 28188 +4694,74 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré.
AUTORISE les modifications budgétaires proposées.

Adopté à l'unanimité

2017-9699 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2017, selon la répartition précisée ci-après :

Article	Intitulé	Montant
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés		15604,50
1641	Remboursement emprunts	12 690,50
16878	Avance CNC	2914,00
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles		246 866,50
202	Révision PLU	1 250,00
2041512	Fonds de concours groupe scolaire	230 000,00
2041582	Effacement réseaux télécom lotissement Glycines Molotte	15 616,50
Chapitre 21- Immobilisations corporelles		144 630,25
211	Terrains	22 750,00
212	Agencements et aménagement de terrains	7 500,00
213	Constructions	65 655,00
215	Installations, matériel et outillage technique	39 861,25
218	Matériel - Mobilier	8 864,00
Chapitre 23- Immobilisations en cours		182 995,00
2313	Constructions	73 230,00
2315	Installations, matériel et outillages techniques	109 765,00

Adopté à l'unanimité

2017-9700 Actualisation du tableau des postes ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'ouverture d'un poste de technicien territorial pour permettre la promotion interne d'un agent du grade d'Adjoint technique principal 1ère classe au grade de Technicien Territorial.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré
AUTORISE l'ouverture d'un poste de technicien territorial

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h00*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail

